

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU**

29 janvier 2020

(Article L 2121-15 et L 2121-25 du C G C T)

Heure début séance :	20h00
Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	16
Procurations :	2
Madame Isabelle BUREL donne procuration à Madame Odile DIVANAC'H	
Monsieur Yves KERISIT donne procuration à Madame Carine GUILLO	
Nombre de votants :	18
Secrétaire de séance :	Pascal DAGORN

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil précédent.
Le compte-rendu est approuvé par 14 voix pour et 4 contre.

Mme Guillou revient sur la facture « blue head » n'étant pas satisfaite sur la réponse apportée dans le compte-rendu.

Afin de lever toute incompréhension ou mauvaise interprétation, Monsieur le Maire reprend ses explications. Un devis doit être visé avant une facture. En aucun cas, un devis vient après le règlement d'une facture.

Monsieur MOAN demande des précisions sur les travaux réalisés par les services techniques dans le bâtiment « Manceau » (petit séminaire), lieu privé.

Monsieur le Maire lui répond qu'en aucune façon les services techniques ne travaillent pour un privé. Suite à de nombreux échanges, ENEDIS en charge des travaux de raccordement campe sur ses positions quant à l'installation de certains réseaux par l'extérieur. Aussi, les travaux incriminés sont faits en toute légalité et sans confusion grâce à une servitude de passage de réseaux que se doit d'accepter le propriétaire de ce bâtiment. Ce dernier a reçu sa propre facture pour ses propres travaux de raccordement électrique.

1. Présentation du budget prévisionnel et du compte administratif de l'EPIC Cité Musicale :

Monsieur le Maire présente en détail au Conseil Municipal le budget prévisionnel et le compte administratif de la Cité Musicale et propose réglementairement de se prononcer à leur sujet.

Monsieur le Maire souligne la participation active et importante des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département...) pour cette première année de fonctionnement de l'EPIC.

Madame Guillou précise que le CA 2019 ne concerne pas une année complète car l'EPIC a démarré en avril.

Monsieur le Maire indique que le CA contient les deux principaux événements de l'année, à savoir le festival de Pâques et de l'automne, pour ce qui a trait au fonctionnement.

Monsieur Moan demande pourquoi le budget n'est pas équilibré. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement il manque l'inscription du résultat.

Madame Guillou demande, concernant la programmation culturelle, pourquoi 18 000 € sachant qu'il y a une directrice. Monsieur le Maire répond que 2019 était une année de découverte. Il avait donc été prévu un partenaire extérieur pour cette programmation.

Madame Guillou demande où en sont les tractations avec les mécènes ? Qui sont-ils ? Des banques ?

Monsieur le Maire lui répond d'être encore un peu patiente. Il y a eu plusieurs rencontres fin 2019. Ces personnes intéressées par le mécénat sont dans l'attente de la programmation 2020 qui doit être finalisée pour fin février.

Madame Guillou demande le temps de travail de la directrice. Monsieur le Maire lui répond que l'EPIC a décidé que le poste de la directrice passait à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur Moan demande qu'en sera-t-il des archives qui devaient être classées par cette dernière quand son temps de travail était partagé avec la mairie. Monsieur le Maire lui répond qu'il verrait, il étudiait plusieurs options.

Madame Guillou et Monsieur Moan interpellent Monsieur le Maire sur la fin du contrat de Monsieur Yann Ferec à Cap Accueil et notamment pourquoi n'a-t-il pas été intégré dans les effectifs de la communauté de communes.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait du souhait d'une association et qu'on ne peut pas accéder à tout.

VOTE CA 2019 : 15 pour et 3 contre

VOTE BP 2020 : 14 pour et 4 contre

2. Petit séminaire : attribution des marchés

Suite à l'appel d'offres concernant le ravalement et la couverture du bâtiment sud du séminaire qui s'est déroulé fin 2019 et après analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises :

- lot n° 1, échafaudage : LD peinture pour 8 119.24 € HT
- lot n° 2, couverture : Hello Couverture pour 38 956.25 € HT
- lot n° 3, ravalement : LD peinture pour 16 890.40 € HT

Monsieur Moan demande qu'elles étaient les entreprises non retenues. Monsieur le Maire reprend, par lot, les entreprises ayant déposé une offre et le montant de celle-ci, détaillant ainsi l'analyse des offres.

Madame Riou demande de quelle couleur sera le ravalement. Monsieur le Maire répond qu'elle correspondra au blanc déjà mis sur le reste du bâtiment.

VOTE : unanimité

3. Petit séminaire, partie centrale : 3 demandes de subvention

Concernant le projet d'ensemble de partie sud du séminaire, il est proposé de faire des demandes de subvention afin d'en alléger le coût :

- à la région, au titre des petites cités de caractère
- à la région, en faveur de l'action n° 2 du protocole de revitalisation
- au département, en lien avec le contrat de territoire

Monsieur le Maire précise que ce projet est financé à 71.80 %.

VOTE : unanimité

4. SDEF : validation des devis d'éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : éclairage public en lien avec les aménagement aux abords du séminaire + pose de bornes marchés.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PONT-CROIX afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- rénovation mât+lanterne.....	9 900,00 € HT
- extension éclairage public.....	34 500,00 € HT
- installation de 2 Bornes marchés.....	8 550,00 € HT
Soit un total de.....	52 950,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	8 625,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- rénovation mât+lanterne	6 150,00 €
- extension éclairage public.....	29 625,00 €
- installation de 2 bornes marchés	10 260,00 €
Soit un total de.....	46 035,00 €

Madame Riou demande la durée des travaux. Monsieur le Maire lui répond que les travaux doivent durer jusqu'en avril.

Monsieur Kerivel demande s'il ne serait pas possible d'ouvrir les week-ends et jours fériés le chantier à la circulation. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a qu'une borne à enlever, mais il y aurait des problèmes de sécurité. Il faudra donc être patients.

VOTE : unanimité

5. Création d'appartements locatifs 6 rue Marcel Pella y : transfert de maîtrise d'ouvrage à Finistère Habitat

Concernant ce projet, il est proposé de transférer la maîtrise d'ouvrage de ce dossier au bailleur social Finistère Habitat.

VOTE : unanimité

6. Cotisation annuelle AMF 29

Comme tous les ans, l'AMF29 sollicite la commune pour une cotisation : le montant s'élève à 506.80 €.

VOTE : unanimité

7. Cotisation annuelle Maires Ruraux

Idem : montant de 100 €

VOTE : unanimité

8. Participation financière à la Redadeg

La Redadeg 2020 passera sur la commune de Pont-Croix le lundi 18 mai 2020 vers 14h30, en provenance de Mahalon vers Plouhinec.

Il est proposé d'acheter le km 744, situé au croisement de la rue de la Fontaine et de la rue Douar An Duc, pour un montant de 250 €.

VOTE : unanimité

9. Revalorisation de la participation pour la prévoyance et la mutuelle du personnel

Lors du Conseil Municipal du 16 octobre 2019, le sujet avait été abordé. Malheureusement un chiffre a été mal reporté : il s'agit de 20 € au lieu de 17 € pour la mutuelle.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération corrective. Elle sera donc rédigée de son article 3, de la manière suivante :

« **Article 3** : Décide de modifier le montant net de la participation communale à la mutuelle à 20 € net par mois à compter du 01 janvier 2020 ».

VOTE : unanimité

10. Convention « les paniers du Cap »

Cette association promeut les produits locaux auprès de ses adhérents. Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition de cette association, via une convention, l'espace à droite de la pièce en rez-de-chaussée de la Maison Commune, rue de la Prison, de manière hebdomadaire, voire pour organiser certaines manifestations.

Monsieur Moan ouvre le débat en s'interrogeant sur la gratuité de ce prêt. Pour lui, cette association correspond à un privé, donc enclin à payer une location. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une association de producteurs et de consommateurs de produits locaux et que la maison commune doit rester un lieu de rencontres et d'échanges. Pour Madame Riou, ce lieu a perdu son âme, sa vocation première.

Monsieur Moan demande également si l'autre association dénommée « Culture, patrimoine et gastronomie » qui occupe déjà les lieux était au courant de cette implantation. Monsieur le Maire répond que cela a été fait en toute transparence avec les utilisateurs de la salle.

VOTE : 13 pour, 4 contre et 1 abstention

11. Informations sur divers points et dossiers en cours

*** Maison de retraite Saint Yves :**

Monsieur Moan pose des questions sur le devenir de Saint Yves et notamment suite à un déménagement qui devrait avoir lieu en 2021. Qu'en serait-il également du personnel ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une mauvaise information. Effectivement, il est question de réunir les structures Saint Yves et d'Audierne, aujourd'hui gérées par le centre hospitalier de Douarnenez pour réaliser une seule entité administrative. Ceci serait fait à la demande du Département et de l'ARS principalement.

Madame Guillou s'inquiète d'une nouvelle implantation ou du choix du lieu.

Il lui est répondu qu'en aucun cas, il ne sera construit de nouvelles structures à court terme. De plus, contrairement à la croyance, la population du Cap Sizun est importante et les ratios démontrent que le Cap Sizun est déjà trop pourvu en places d'EHPAD.

Madame Odile Divanac'h précise que l'entrée des personnes dans ce genre de structure se fait de plus en plus tard car les personnes recourent au SSIAD, HAD...

Madame Carine Guillo insiste sur le fait que pour répondre positivement aux autorités de tutelle, il est indispensable de créer un projet d'établissement et que chacun (directeur du Centre Hospitalier de Douarnenez, personnel, familles) le défende haut et fort.

Monsieur le Maire termine en indiquant qu'il est déjà entré en contact avec Finistère Habitat, bailleur social, pour négocier le devenir de ce bâtiment, même si les échéances ne se précisent qu'à 6 voire 10 ans.

*** Chapelle Saint Vincent :**

Madame Guillou demande où en sont les négociations.

Monsieur le Maire lui répond que c'est compliqué. Le compromis tripartite (propriétaire actuel, évêché et mairie) est en cours d'écriture chez le notaire. Il espère que ce sera terminé avant la fin du mandat. Par contre, il est possible d'obtenir un accord, après demande écrite, pour l'utilisation des lieux.

Monsieur Kerivel demande que va devenir l'association. Il lui est répondu qu'elle doit faire une assemblée générale sous peu : elle va décider de son futur à ce moment-là.

* MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) :

Madame Stéphan demande l'évolution de cette structure.

Monsieur le Maire précise que la MAM ne concerne qu'une assistante maternelle sur les 2 de l'origine. Ce sera donc un nouveau projet à construire avec 3 nouvelles assistantes maternelles et le lieu sera à déterminer du fait du projet de 6 logements par Finistère Habitat comme expliqué plus haut.

* Ecole des sœurs :

Monsieur le Maire indique que le compromis est en cours de rédaction chez le notaire.

* Rue Marcel Pellay, école Diwan :

Madame Guillou demande le devenir du bâtiment après le déménagement de Diwan.

Monsieur le Maire informe que le déménagement de Diwan aura lieu en mars. En ce qui concerne le bâtiment, des personnes sont intéressées pour y construire des logements. Par contre, il est trop tôt pour donner des noms.

* La fibre :

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu que des sociétés fassent du porte-à-porte pour proposer des contrats. Le nombre d'abonnés déterminera le calibrage des armoires.

* Trail du Cap Sizun :

Madame Nelly Maréchal demande si la commune de Pont-Croix offrira une coupe pour le trail. Monsieur le Maire lui répond que oui.

* Pétanque :

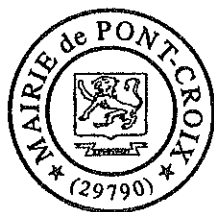
Monsieur Moan rappelle sa doléance dans le cahier dédié, à savoir que les projecteurs sur le terrain sont hors service. Il y a un concours de pétanque le 9 février prochain. Rien n'a encore été fait.

Monsieur le Maire répond qu'il va revoir le problème avec Monsieur Yves Kerisit son adjoint en charge du dossier.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance le 29 janvier 2020 à 22h00

Fait et affiché à PONT-CROIX, le 04 février 2020



Le Maire
Benoit LAURIUO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoit Lauriou', written over a horizontal line.